

ARRETE SUR LA CIRCULATION
Déménagement – 2521 Chemin des Monts
BOURGEON Christian-Jacques et Mme THOMAS Catherine
le jeudi 25/03/2021 après-midi et le vendredi 26/03/2021 matin

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de l'entreprise de Déménagements **LE BAIL**
Zone du Prat ; 30 rue Alain Gerbault – BP109 – 56003 Vannes Cedex
02 97 47 10 64 ; demleail@orange.fr
D'effectuer le déménagement de M. BOURGEON Christian-Jacques et de Mme THOMAS Catherine – 2521 Chemin des Monts

A R R E T E

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée le jeudi 25/03/2021 l'après-midi et le vendredi 26/03/2021 le matin à effectuer le déménagement, et à limiter la circulation sur une seule voie, les véhicules pouvant empiéter sur l'entrée du chemin du milieu des Monts

ARTICLE 2

Véhicule concerné IVECO Immatriculé AJ272DK * Véhicule long de 10 m et large de 2.50m

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre du tronçon ; les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place par l'entreprise ; les riverains seront prévenu par l'entreprise,

ARTICLE 4

Après le déménagement, le véhicule ne devra descendre vers la ville de Honfleur ; il devra emprunter les larges voies d'accès du plateau de Gonneville-sur-Honfleur pour repartir

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 23/02/2021
Le Maire, Christian Minot